

PENALITES FINANCIERES CD67 - 2022-2023
(applicables à l'ensemble des clubs affiliés, après contrôle des feuilles de marque par la Commission de Contrôle)

DEROGATIONS

Demande, arrivée au plus tard 15 jours avant la nouvelle date, pour toutes les catégories	GRATUIT
Absence de réponse dans les 12 jours à une demande de dérogation	20,00
Demande pour les catégories jeunes U 13 à U 20	15,00
Demande pour les catégories seniors	40,00
Dans le cas de rencontre reportée, c'est la date initiale prévue au calendrier qui fait foi	
RENCONTRE NON JOUEE ET RETRAXEE DANS LES 12 JOURS	20,00
Au-delà des 12 jours le forfait simple est appliqué d'office.	
Attention les dérogations se font au plus tard le jeudi à 20h00, par une demande sur FBI au-delà le forfait simple est appliqué.	

AUTRES MANQUEMENTS

e-Marque	
E-marque erreur saisie informations	10,00
E-marque non exporté sur FBI sous 24 heures	15,00
E-marque non utilisé (uniquement en Seniors)	10,00
Erreur de licence sur e-marque lors de saisie manuelle	20,00
Délais / FBI / Modifications	
Délais, non respect des dates de transmission document ou formulaire (affiliation, engagement, liste brûlage, liste de personnalisation, feuille de marque, etc)	15,00
Erreur de saisie des informations sur FBI	15,00
Erreur transcription sur feuille de marque, document ou formulaire	10,00
Modification par le CD67 des informations FBI (hors modification impossible par club)	10,00
Modification liste de brûlage par le CD67 suite contrôle de la Commission de Contrôle	15,00
Non respect des règles de participation	
Non respect de la liste des brûlés et des équipes personnalisées	20,00
Défaut de surclassement	20,00
Nombre de mutés ou type de licence autorisé supérieur au nombre autorisé	20,00
Type de licence non autorisé pour un joueur	20,00
Type de licence non autorisé pour un entraîneur (1ère infraction)	20,00
Absence ou suspension d'autorisation de participer	50,00
Participation d'un joueur ou d'un entraîneur suspendu ou interdit de participer aux manifestations sportives	50,00
Qualification au-delà du 30 novembre (sous réserve de validation FFBB)	50,00
Titre de séjour périmé	20,00
Inscription sur la FDM d'un joueur n'entrant pas en jeu, ne pouvant pas entrer en jeu et ne respectant pas les règles de participation	50,00
Non qualification à la date de la rencontre d'un joueur	50,00
Non respect du minimum de joueurs du club porteur dans une inter-équipe ou une entente (Règlement CTC)	20,00
Inscription sur la FDM d'un licencié ayant deux fonctions	20,00
Inscription d'un joueur après le début de la rencontre	50,00
Arbitres	
Arbitrage d'un mineur d'un match senior (tableau arbitrage école d'arbitrage)	50,00
Pénalité à l'arbitre désigné pour absence non excusée à une rencontre	15,00
Pénalité à l'arbitre pour vérifications administratives non effectuées sur feuille de marque ou e-marque	5,00
Pénalité à l'arbitre pour retour tardif des convocations (après le mercredi à 12h00)	10,00
Absences	
Absence à la réunion d'entraîneurs jeunes Pré-saison	30,00
Absence à une Assemblée Générale	100,00
Absence d'une équipe après engagement journée Mini-basket	25,00
Absence Délégué de club catégories jeunes U11 à U20 (licencié club recevant et majeur)	10,00
Absence Délégué de club catégories seniors (licencié club recevant et majeur)	20,00
Absence officiels table de marques (OTM) toutes catégories	10,00
Autres	
Rencontre fixée sans accord du CD67 + (sanction sportive)	100,00
Rencontre perdue par pénalité	20,00
Licences	
Modification dans FBI par le CD-67 de données "licences" impactant la qualification du joueur	10,00
Non présentation de la liste de joueurs (extraction FI - trombinoscope)	20,00
Non présentation e-licence /duplicata licence manquante sur trombinoscope SENIORS	16,00
Non présentation e-licence /duplicata licence manquante sur trombinoscope JEUNES	8,00

FORFAITS

Forfait général catégories jeunes U11 à U20	70,00
Forfait général catégories seniors	170,00
Forfait simple catégories jeunes U11 à U20	40,00
Forfait simple Catégories seniors	130,00
Pénalités augmentées, pour le club forfait, des indemnités payés en cas de déplacement des arbitres	

FAUTES TECHNIQUES

1er faute technique	15,00
2ème faute technique	40,00
3ème faute technique (dossier discipline GES)	75,00
4ème faute technique	100,00
5ème faute technique et plus (dossier discipline GES)	150,00
FT technique banc	15,00
1 FT ENTRAINEURS JEUNES (non cumulative)	50,00
2 FT ENTRAINEURS JEUNES (non cumulative)	75,00
3 FT ENTRAINEURS JEUNES (non cumulative) (dossier discipline GES)	100,00
4 FT ENTRAINEURS JEUNES (non cumulative)	150,00
5 FT ENTRAINEURS JEUNES (non cumulative) (dossier discipline GES)	200,00
Dossier discipline prérogative de la Région Grand Est - GES (voir leur barèmes)	

RECLAMATION

Reclamation lors d'une rencontre	75,00
Confirmation par le Président ou Correspondant du club (1er jour ouvré suivant la rencontre)	100,00

ARBITRAGE (FFBB)

Non-respect de la Charte d'arbitrage (pour les clubs qui n'envoient pas d'arbitre en formation)	250,00
---	--------

Compétences des Commissions Compétitions SENIORS et JEUNES	
Infraction	Pénalités automatiques
Licence manquante	Pénalité financière (Cf. Dispositions financières)
Dérogation de moins de 15 jours ou absence de réponse dans les 12 jours ouvrés à une demande de dérogation	Pénalité financière (Cf. Dispositions financières)
Envoi tardif de la FDM ou de la feuille e-Marque (+24h)	Pénalité financière (Cf. Dispositions financières)
Non transmission de la liste des brûlés et des équipes personnalisées à la Commission de contrôle	Pénalité financière (Cf. Dispositions financières)
Non respect des règles de participation Non respect de la liste des brûlés et des équipes personnalisées	Perte par pénalité de la rencontre ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect des règles de participation Défaut de surclassement	Perte par pénalité de la rencontre ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect des règles de participation Nombre de mutés ou type de licences autorisées supérieur au nombre autorisé	Perte par pénalité de la rencontre ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect des règles de participation Type de licence non autorisé pour un joueur	Perte par pénalité de la rencontre ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect des règles de participation Type de licence non autorisée pour un entraîneur	1ère infraction pour une équipe : pénalité financière de 20€ (par manquement constaté sur la FDM)
Non respect des règles de participation Absence ou suspension d'autorisation à participer	Perte par pénalité de la rencontre ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect des règles de participation Participation d'un joueur ou d'un entraîneur suspens ou interdit de participer aux manifestations sportives	Perte par pénalité de la rencontre ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect des règles de participation Qualification au-delà du 30 novembre (pénalités sous réserve de validation FFBB)	Perte par pénalité de la rencontre ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect des règles de participation Titre de séjour périmé	Perte par pénalité de la rencontre ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect de l'article 20 RSG Inscription sur la feuille de marque d'un joueur n'entrant pas en jeu, ne pouvant pas entrer en jeu et ne respectant pas les règles de participation	1ère infraction pour une équipe : pénalité financière de 50€ (par manquement constaté sur la FDM)
Non respect de l'article 20 RSG qualification à la date de la rencontre d'un joueur Non	Perte par pénalité de la rencontre (championnat SENIORS uniquement) ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect des règles de participation Non respect du minimum de joueurs du club porteur dans une inter équipe ou une entente (Règlement CTC)	Perte par pénalité de la rencontre ET pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Absence d'un Délégué de club	Pénalité financière Dispositions Financières) (Cf.
Absence OTM toutes catégories	Pénalité financière Dispositions Financières) (Cf.
Forfait simple et Coupe Crédit Mutuel) (Championnat	Pénalité financière (Cf. Dispositions financières) et 0 point au classement
Dettes auprès de FFBB/LR/CD avant le début de l'engagement	Refus d'engagement
Equipe déclarant forfait général après la publication des calendriers définitifs JEUNES (clôture de saisie des clubs)	Pénalité financière (cf. dispositions financières) ET Perte du droit sportif de cette équipe pour la saison suivante en championnat départemental
Equipe déclarant forfait général après la publication des calendriers définitifs SENIORS (clôture de saisie des clubs)	Pénalité financière (cf. dispositions financières) ET Perte du droit sportif de cette équipe pour la saison suivante en championnat départemental
Deux notifications distinctes de rencontres perdues par pénalité et/ou de rencontres perdues par forfait simple	Forfait général (néanmoins les forfaits prononcés et motivés par des cas COVID ne seront pas comptabilisés pour l'application de cet article)
Rencontre non parvenue à son terme réglementaire	Match à jouer ou match perdu par pénalité à l'encontre de l'un ou des deux clubs ou validation du résultat
Salle non classée	Refus d'engagement
Non respect de l'article 20 RSG Inscription sur la feuille de marque d'un joueur n'entrant pas en jeu, ne pouvant pas entrer en jeu et ne respectant pas les règles de participation	2ème infraction et infractions suivantes pour cette même équipe : Dossier disciplinaire
Inscription sur la feuille de marque d'un licencié ayant deux fonctions (art. 20 RSG)	Pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Inscription d'un joueur après le début de la rencontre	Pénalité financière (Cf. Dispositions Financières)
Non respect des règles de participation Type de licence non autorisée pour un entraîneur	2ème infraction et infractions suivantes pour cette même équipe : Dossier disciplinaire
Tout autre cas non prévu	Dossier disciplinaire